

ATTESTATION DE CONFORMITE

Certificat N°:
C710620

Certificat valable depuis le :
20 juin 2025

Dates de validité:
20 juin 2028

DNV Business Assurance France certifie que la société

Arkema : Usine de Pierre Bénite et Centre de Recherche Rhône-Alpes (CRRRA)

Rue Henri Moissan, 69491 Pierre Bénite, France

A mis en œuvre de manière satisfaisante les procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement conformément aux dispositions du décret 2021-461 du 16 avril 2021.

La validité de cette attestation couvre les produits ou services suivants :

Activités de recherche

Production et expédition, pour le compte des Business Unit Gaz Fluorés et Polymères

Fluorés de : Gaz frigorigène, Fluor-Spark, Acide chlorhydrique, Acide sulfurique, Fluorure de vinylidène et Polyfluorure de vinylidène

Conformément à l'article D.5416-64 du code de l'environnement, l'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit*, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

**La présente attestation de conformité au décret 2021-461 fait partie intégrante du rapport fourni au client par DNV. De ce fait elle peut être utilisée comme document pouvant être mis à disposition du public sur son site Internet.*

Lieu et date :
Genas le 20 juin 2025

Pour l'organisme de certification :
Estelle MAILLER
Représentante de la direction

